



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26/06/2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total	70	L'an deux mille dix-sept, le VINGT-SIX JUIN A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 JUIN 2017, s'est assemblé au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier, 91330 YERRES sous la Présidence de Nicolas DUPONT-AIGNAN
Présents	58	Eric ADAM ; Damien ALLOUCH; Clarisse ANDRE; Simone ARNAUD; Monique BAILLOT; Françoise BALU ; Patrick BERNARD; Gaëlle BOUGEROL; Gérard BOUTHIER; Aude BRISTOT; André CANAS; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Bachir CHEKINI; Olivier CLODONG; Romain COLAS ; Saïd DAFI; Michaël DAMIATI; Jacqueline DISNARD; Valérie DOLLFUS; Patrick DUBOIS; Nicolas DUPONT-AIGNAN; François DUROVRAY; Marie-Hélène EUVRARD; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ; Christian FERRIER; Paule FONTANIEU; Annie FONTGARNAND; Jean-Claude FRAVAL; Bruno GALLIER; Christine GARNIER; Jacky GERARD; Joël GRUERE; Pierre-Marie GUENIER; Amir HADZIC; Christophe JOSEPH; Mathilde KTOURZA; Nicole LAMOTH; Jean-Claude LE ROUX; Franck LEROY; François LEVASSEUR; Guy MAGUERO; Pascal MICHELANGELI; Dominique MONGE-MANTAL; Marc NUSBAUM; Nicole POINSOT; Serge POINSOT; Richard PRIVAT; Georges PUJALS; Dominique RENONCIAT; Daniel ROURE; Lionel SENTENAC; Adeline SEVEAU; Joëlle SURAT; Martine SUREAU; Jean-Gilles SZYJKA; Georges TRON; Daniel VILLATTE;
Représentés	9	Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT ; Sylvie DONCARLI représentée par George TRON ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Pascal LU représenté par Serge POINSOT ; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON ; Françoise NICOLAS représentée par François DUROVRAY (à partir du point n°4) ; Valérie RAGOT représentée par Bruno GALLIER ; Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT ; Philippe WELSCH représenté par Georges PUJALS.
Absents	3	Christophe CARRERE ; Jacqueline FARGUES ; Didier HOELTGEN ;

SECRETAIRE DE SEANCE

Mathilde KTOURZA

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, le Président constate que le quorum est atteint. Il déclare la séance ouverte à 20h48 et fait la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine
2. Remplacement de Mme LAGUIONIE au sein de la commission « Finances, Personnel, Moyens Généraux et Mutualisation des Services » suite à l'installation de M. ROURE Daniel en tant que conseiller communautaire
3. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal
4. Approbation du compte administratif 2016 - Budget principal
5. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget annexe (OTI)
6. Approbation du compte administratif 2016 - Budget annexe (OTI)
7. Affectation du résultat – Budget principal
8. Affectation du résultat – Budget annexe (OTI)
9. Décision modificative n°1 - Budget principal 2017
10. Décision modificative n°1 - Budget annexe 2017 (OTI)
11. Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) : modalités de mise en œuvre (filières administrative, sportive et animation)
12. Modifications du tableau des effectifs
13. Conventions de services partagés avec les villes de Boussy, Brunoy, Crosne, Yerres et la Communauté d'Agglomération : année 2016
14. Protection sociale complémentaire des personnels : autorisation donnée au Président de signer les conventions d'adhésion à la convention de participation souscrite par le centre interdépartemental de la Grande Couronne auprès des organismes dénommés Harmonie Mutuelle (en partenariat avec la MNT) et Interiale.
15. Prévention spécialisée : avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental
16. Reversement fonds participatif 2017 aux conseils citoyens
17. Demande d'autorisation de signature d'un avenant n°1 au protocole de préfiguration d'études urbaines dans le cadre du PRIR (programme de rénovation urbaine d'intérêt régional) pour le territoire du Val de Seine
18. Convention de groupement de commande organisé par le CIG relatif à l'assurance contre les Cyber risques
19. Autorisation de signature de l'accord cadre pour la distribution de divers magazines et publications sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
20. Autorisation de signature des marchés publics pour les fournitures de livres, documents sonores et audiovisuels pour les bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
21. Autorisation de signature des marchés publics relatifs à des travaux de façade du conservatoire intercommunale à Montgeron (menuiseries extérieures, peinture et ravalement)
22. Autorisation de signer les déclarations préalables dans le cadre des travaux du conservatoire intercommunale à Montgeron
23. Autorisation de signer les déclarations préalables dans le cadre des travaux sur la parcelle AB3 à Montgeron

24. Mise à disposition d'une surface dans le cadre de la construction de la médiathèque Jean de la Fontaine à Quincy-Sous-Sénart
25. Mise à disposition d'une surface supplémentaire pour la construction de la Maison des arts et de la culture à Epinay-sous-Sénart
26. Convention financière avec la ville de Draveil relative au raccordement en eau potable de la future crèche rue Louis Camatte
27. Convention avec Essonne Développement relative au salon des entrepreneurs
28. Convention de partenariat avec la société Recyclivre relative à la revente des livres déclassés des bibliothèques
29. Avenant n°02 au contrat de délégation de service public ayant pour objet de modifier la subvention d'équilibre accordée à la Sothevy
30. Contrats de vente des billets de spectacles communautaires organisés par l'agglomération (hors programmation assurée dans le cadre de la DSP)
31. Avenant n°03 au contrat de gestion en affermage de la piscine des Sénarts et de la piscine Pierre de Coubertin ayant pour objet d'introduire la prise en charge des organisations sportives : ***POINT RETIRE***

Informations du Président

CABINET

Mme LAGUIONIE a été Adjointe en charge du Budget, des Finances, de la prospective budgétaire, et ce depuis le 6 juillet 2009.

Décédée le jeudi 16 mars 2017, un hommage solennel lui a été rendu durant le Conseil Municipal du 11 avril 2017 en l'hôtel de ville de Vigneux-sur-Seine.

Adjointe au Maire dévouée, et ne comptant jamais ses heures de travail ou de permanence auprès des habitants, elle a accompli une action sans précédent à ce poste. Elle refusait obstinément d'y voir un métier ou une carrière, elle la regardait comme une forme élevée du service de nos concitoyens.

Durant toutes ces années, Mme LAGUIONIE a été présente à chacun des conseils municipaux, elle a anticipé, préparé, contrôlé, parfois modifié et amélioré l'ensemble des actes fiscaux, budgétaires et financiers de la commune de Vigneux-sur-Seine. Mme LAGUIONIE expliquait et défendait chaque débat d'orientation budgétaire, budget ou compte administratif afin d'en démontrer la justesse.

Mme LAGUIONIE assistait également les services durant la mise en place du processus global de dématérialisation des finances. Elle était ainsi présente à chaque réunion et se tenait informée en permanence de chaque problématique et de chaque nouvelle évolution à appliquer.

Enfin, Mme LAGUIONIE se tenait prête également à assurer l'intérim de Monsieur le Maire en cas d'absence ou d'empêchement prolongé de ce dernier. Elle seule se trouvait alors investie d'une délégation de fonction globale. A ce titre, elle contrôlait donc l'action ainsi que l'ensemble des documents produits par les services municipaux, ceux du C.C.A.S. et de la Résidence pour Personnes Âgées.

TRAVAUX

Brunoy

Piscine : la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours pour un choix en septembre 2017.

Crosne

Parc : Les divers travaux d'aménagement (rampe, passerelle, merlon...) sont en cours, ils s'achèveront début août, avec l'installation des sanitaires.

Draveil

Conservatoire : Une réunion aura lieu 30 juin avec les bâtiments de France et la ville, afin de définir les contraintes patrimoniales et de finaliser les études de programmation, avant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre d'exécution.

Quincy-sous Sénart

Bibliothèque : les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent (phase APD), avec une présentation le 28 juin du projet remanié et décalé sur la rue.

Epinay Sous Sénart

Maison des arts et de la Culture : les travaux se poursuivent, le gros œuvre sera achevé cet été. Le planning est respecté.

Montgeron

Parcelle AB3 rue du moulin de Senlis : Les travaux pour la réhabilitation de la parcelle du mur de clôture ont débuté fin juin, pour une durée de 2 mois.

Conservatoire : Les travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures et la reprise des volets et du ravalement débuteront début juillet pour une période de 4 mois. Ces travaux sont planifiés pour ne pas perturber les cours.

Le choix de l'équipe d'établir la programmation des travaux intérieurs est en cours d'analyse. Ces études démarreront début septembre.

Piscine : la piscine sera fermée pendant les deux mois d'été pour procéder au remplacement des façades extérieures et créer un solarium avec des jeux d'eau. Les travaux extérieurs se poursuivront sur les mois de septembre et octobre.

Cinéma le Cyrano : L'habillage du caisson de ventilation sur rue sera fait pendant le mois d'août (fermeture annuelle), ainsi que le remplacement du revêtement mural de la salle et des moquettes.

Vigneux

Maison de l'emploi : Traitement de la charpente de l'ensemble du bâtiment. La structure sera fermée pendant les 3 premières semaines d'août.

Yerres

Piscine de Coubertin : la piscine sera fermée en août, afin de procéder à la reprise de travaux d'étanchéité autour des bassins, de carrelage dans les douches et vestiaires et de remplacement d'une chaudière et des ballons d'eau chaude. Cette fermeture permet également la mise en conformité de l'accessibilité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Déchèteries sur le territoire de l'ancienne CASVS

Le SIREDOM, en charge du traitement des déchets sur le territoire de l'ancienne CASVS, ouvrira en 2018 deux nouveaux éco-centres : le premier, à Montgeron, ouvrira ses portes vers février, le second, à Vigneux-sur-Seine, sera opérationnel à l'automne. Ces deux nouvelles implantations offriront un éventail de services efficaces et fonctionnels, et remplaceront la déchèterie actuelle de Vigneux, dont le site fera alors l'objet d'une reconversion.

Concertation à venir autour de la future Charte de la Forêt de Sénart

Le lancement de la charte forestière de Sénart est engagé avec la mise en place de comités de pilotage jusqu'en octobre 2017. Pour mémoire, une semblable charte pour l'Arc boisé a été signée en mars 2016 par la CAVYVS. A noter, le projet d'une « Course Handicapé-Valide » en juin 2018. D'autre part, dans les prochains mois, l'étude du plan de gestion fourni par l'ONF par un cabinet indépendant sera présenté au groupe de travail « forêt ».

Fil Vert : état et perspective du dossier « parcelle AB3 »

La CAVYVS s'apprête à faire réaliser par le SyAGE des travaux d'aménagement de la parcelle AB3 à Montgeron, dont elle est propriétaire. Il s'agit de prolonger l'actuelle continuité piétonne du Fil Vert le long de l'Yerres dans cette commune. Ce chantier, complété par celui à venir sur des parcelles voisines (« moulin de Senlis »), permettra à terme de relier le Parc de Crosne au Fil Vert par un circuit le long de l'Yerres. Le chantier de l'AB3 nécessitera des opérations d'évacuation des affaires entreposées au fil des ans par l'actuel occupant.

Campagne d'inspection des abribus

En lien avec les transporteurs (STRAV et Kéolis) et avec les services techniques des villes, l'administration communautaire a engagé une campagne générale d'inspection des abribus implantés sur son territoire. Il s'agit principalement de vérifier la présence des plans de réseaux, conformément aux prescriptions de la charte du STIF qui lie l'ensemble des acteurs locaux. Réalisée sur les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, cette campagne se poursuivra après la rentrée dans les villes de l'ancien Val d'Yerres.

Signature d'une convention partenariale dans le cadre du futur « Contrat Type 3 »

Dans le prolongement des deux contrats précédents, le Syndicat des Transport d'Ile-de-France propose aux intercommunalités franciliennes, à travers le « Contrat type 3 », de s'engager financièrement pour l'amélioration des réseaux de bus opérant sur leur territoire. Ce système, toléré par le passé, présente deux injustices qui ne sont plus acceptables : d'une part, les collectivités de grande couronne sont mises à contribution pour financer des réseaux de bus insuffisants tandis que celles de Paris / petite couronne bénéficient d'une offre pléthorique et complètement

gratuite. D'autre part, la CAVYVS comme ses homologues de grande couronne voit les exigences financières du STIF inchangées alors même que les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer (une perte sèche de 4,5 M€ ces dernières années pour les deux anciennes agglomérations désormais fusionnées). C'est pourquoi j'ai réclamé au STIF une diminution substantielles des quelque 1,7 M€ annuels que la CAVYVS acquitte chaque année à ce titre et ce, en amplifiant significativement l'offre de transports en commun sur son territoire. La négociation est ainsi en cours, à l'instar de la plupart des négociations engagées par les intercommunalités de grande couronne. Leur conclusion permettra de débloquent plusieurs demandes d'amélioration des lignes de bus, notamment l'extension de la ligne X au sud du l'ancien Val d'Yerres, la reconfiguration des lignes A et C, ou encore le prolongement de la ligne 191.100 à la gare de Brunoy.

Travaux à Villeneuve-Saint-Georges cet été

La création durant l'été d'un rond-point place Sémard à Villeneuve-Saint-Georges, devant la gare, fait partie d'un chantier visant à résoudre la congestion chronique du trafic routier à cet endroit. Ces travaux provoqueront à partir du 10 juillet et jusque début septembre d'importantes perturbations pour la circulation automobile et le service des transports en commun. L'impact pour notre territoire en matière de bus consistera essentiellement, outre une plus grande irrégularité du service sur les lignes A et B, par l'interruption de la liaison habituelle avec la gare de Villeneuve-Saint-Georges assurée par les lignes G et H. Cette interruption concernera les usagers du plateau de Crosne, qui se verront proposer des itinéraires de substitution via une ligne J5 qui devrait relier en une vingtaine de minutes la gare de VSG à l'arrêt « Garibaldi » de la ligne G. Par ailleurs, la ligne B au départ de la gare de VSG permet à la station « Boileau » d'assurer une correspondance notamment avec la ligne H desservant le bas de Crosne. Une alternative est également proposée à cet arrêt avec les lignes E et Intervals vers la gare de Montgeron. Comme convenu avec M. DAMIATI, un document d'information va être adressé aux Crosnois.

PROJET DE TERRITOIRE

Projet de territoire : état du dossier et perspectives

Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine a réuni ses six collègues durant le printemps, dont les travaux ont été suivis et consignés par l'administration communautaire. Une nouvelle réunion plénière de cette instance de démocratie participative doit désormais permettre de restituer et d'entériner officiellement ces travaux, qui feront l'objet d'une diffusion publique. Parallèlement, Monsieur François DUROVRAY, Vice-Président de la CAVYVS en charge du Projet de territoire, a achevé un cycle de consultation des Maires de l'Agglomération, en vue d'une prochaine présentation pour débat et arbitrage en Bureau communautaire. L'ensemble de ces réflexions permettra d'aboutir à un Projet de territoire finalisé et de fournir ainsi à notre Agglomération sa feuille de route stratégique pour les années à venir.

SERVICES A LA POPULATION

COHESION SOCIALE

- **Contrat Local de Santé :** Suite au diagnostic santé réalisé par le cabinet « ENEIS Conseil », la phase de rédaction du Contrat Local de Santé Val de Seine a débuté courant mai. Le programme d'action est en cours d'écriture et sera présenté en comité de pilotage le 27 juin prochain.

Les actions proposées répondent à des objectifs réunis dans 2 grands axes :

- Développer la promotion de la santé en s'appuyant sur le tissu d'acteurs locaux, des atouts du territoire, et sur une vision renouvelée de la prévention.
- Favoriser l'attractivité du territoire pour dynamiser la démographie médicale, et lutter contre les freins dans l'accès aux soins de la population.

La signature du CLS est prévue pour le dernier trimestre 2017.

→ **Renouvellement urbain et Habitat :**

- **Protocole d'études urbaines Val d'Yerres** avec la tenue d'un Comité d'Engagement ANRU le lundi 29 mai dernier. Après 2 années d'affermissement à une échelle intercommunale et différentes étapes de validation, le protocole Val d'Yerres a été défendu le 29 mai dernier devant l'ANRU et ses partenaires par les 2 Vice-présidents de secteur (Christine GARNIER et Serge POINSOT) et les 2 maires concernés (Bruno GALLIER et

Georges PUJALS). Comme souhaité par l'ANRU, ce protocole est aujourd'hui arrivé à maturation pour garantir une qualité d'analyse et de réflexion en matière de rénovation urbaine et d'équilibre social de l'habitat à l'échelle VYVS, avec un portage communautaire pertinent qui se traduit par :

- 1 Remontée de toutes les études à l'échelle de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine
- La création d'un service communautaire de la Rénovation Urbaine, au sein de l'actuelle Direction Cohésion sociale et Habitat, avec remontée à l'agglomération de 3 postes (1 Responsable de service et 2 Chargés de mission Rénovation Urbaine).

Prochain échéancier : dans l'attente d'un retour officiel de l'avis du Comité d'Engagement, le projet définitif sera soumis au Conseil Communautaire de septembre pour lancement des marchés communautaires, remontée des équipes et séance de signature officielle du protocole (oct. 2017).

- **Protocole d'études urbaines Val de Seine** : dans un souci de concertation avec les habitants, la CA a proposé **sur la Prairie de l'Oly, 1 atelier participatif** animé par le bureau d'études JASP **sur le site de la Place du Soleil le samedi 3 juin**, suivi d'**1 réunion publique le mercredi 14 juin**, menée en collaboration avec les communes de Montgeron et Vigneux-sur-Seine et le conseil citoyen de l'Oly.
- **2 fêtes de quartier** organisées par les structures sociales et jeunesse du VYVS : Fête de la Prairie de l'Oly le 1^{er} juillet à partir de 14h, Fête des Bergeries le 08 juillet à partir de 12h.

EMPLOI

- « **Rendez-vous de l'emploi** » de Yerres du 8 juin 2017

Le 8 Juin dernier, le service Emploi a organisé la seconde édition des « Rendez-vous de l'emploi » au CEC de Yerres.

Cette manifestation a mobilisé **42 exposants** dont :

- **30 recruteurs**
- **6 centres de formation professionnelle**
- **3 organismes d'aide à l'accompagnement et au financement pour la création d'entreprise**
- **3 partenaires de l'emploi et de l'insertion**

- 250 visiteurs comptabilisés sur l'espace « libre accès »
- 83 demandeurs d'emploi inscrits sur le « job dating », soit 88% de présence
- **Total de 333 demandeurs d'emploi mobilisés sur la matinée**
- 132 entretiens d'embauche réalisés sur la matinée

*Les chiffres communiqués ne tiennent compte que des retours des maisons de l'emploi en l'absence de retours de la Mission locale.**

Bilan en termes d'embauches au 19 juin 2017 :

5 propositions d'emploi dont 1 poste en CDI et 4 postes en CDD

Des seconds entretiens sont programmés avec certaines sociétés, nous aurons un bilan plus précis d'ici la fin du mois.

- **Portail Emploi**

Lancement de la consultation en mars 2017

- 4 offres reçues
- Analyse des offres en cours avec une phase de négociation à programmer
- Le Portail emploi devrait voir le jour début 2018

CONSERVATOIRES

M. Marc BODONYI, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres, a quitté la collectivité le 1^{er} mai dernier.

Son remplacement est en cours.

Un intérim de direction est mis en place avec deux professeurs, Monsieur ANGELI pour la Musique et Monsieur TOMAZ pour la Danse, sous la coordination de Cédric MAHEU.

Préinscriptions et réinscriptions en cours dans les 4 établissements pour l'année scolaire 2017

Le CRD poursuit la dématérialisation de ses procédures en proposant pour la 2^e année consécutive les réinscriptions pédagogiques en ligne.

Evènements à venir :

- ✓ **Portes ouvertes au CRD du mercredi 21 juin au samedi 1^{er} juillet 2017**
Au programme : des concerts, des scènes ouvertes, des auditions, des présentations et essais d'instruments, des cours ouverts...
- ✓ Les 4 conservatoires du Val d'Yerres Val de Seine poursuivent leurs représentations communes : après le spectacle autour de Telemann « BAROQUE en SCENE » conduit en mars dernier par le conservatoire de Vigneux-sur-Seine, puis par celui de Montgeron sur les musiques russes en mai, « De Moscou à Paris », ils donneront un **nouveau spectacle commun de fin d'année « Feux d'ARTifice » au CEC de Yerres le 30 juin à 20h30**. Cette soirée unique sera marquée par l'éclectisme dans les genres musicaux : 1^{ère} partie baroque et classique et 2^e partie jazz.
Un prélude musical vous sera proposé à 19h, sur le parvis.
- ✓ Le CRD présentera son spectacle de fin d'année « **Bach in black** » le **samedi 1^{er} juillet 2017 à 20h30 au CEC à Yerres**
Jean-Sébastien BACH IN BLACK : un voyage à travers le temps et l'espace du BAROQUE au HARD ROCK... Les mêmes coiffures, la même musique.
Un concert plein de surprises, avec la participation des groupes rock, orchestres à cordes et à vents, ensemble de guitare et chorales du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres.

SPECTACLES

La saison 2016-2017 est marquée par le taux de remplissage record de 92% - (pour rappel 89 % pour la saison dernière, 90% en 2015, 87% en 2014, 75 % en 2013)- 48 425 spectateurs et 33 spectacles affichant complet (13 sont au-dessus de 90% et 13 au-dessus de 80%).

La mise en vente des abonnements de la saison 2017-2018 est en cours depuis début mai.
1 956 abonnements ont déjà été pris, soit 13 038 places réservées au 21 juin.

La soirée de lancement de saison aura lieu le vendredi 15 septembre à 20H30 au CEC avec le nouveau spectacle de Sophie Delmas « Comédies musicales ».

BIBLIOTHEQUES

MODERNISATION DU RESEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES COMMUNAUTAIRES : CARTE UNIQUE ET ACCES AUX COLLECTIONS

Depuis juin 2016, les adhérents aux 7 bibliothèques en réseau peuvent emprunter des documents sur l'ensemble des sites et les restituer sur le site du prêt qu'ils ont choisi.

Pour bénéficier de ce service et obtenir la carte unique, l'utilisateur doit s'inscrire dans la bibliothèque du réseau de son choix. L'inscription et les prêts sont gratuits pour tous quel que soit son lieu de résidence.

Le site du réseau des bibliothèques est en cours d'élaboration. Un important travail d'harmonisation des données est effectué en continu par les équipes afin de proposer un catalogue commun de qualité.

Il permet d'ores et déjà d'accéder à un fonds documentaire constitué de plus de 170 000 documents dont 2 600 accessibles aux déficients visuels et près de 12 000 CD/DVD.

L'utilisateur peut aussi consulter son compte, prolonger ses prêts, faire des réservations et des suggestions d'achat.

Ce portail, pour l'instant provisoire, sera complété dès la rentrée, par d'autres outils destinés au public comme l'ajout d'une page dédiée à chaque bibliothèque, le programme des animations organisé sur chaque site tout au long de l'année et de nouvelles possibilités de tri de recherches.

REOUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE DE BRUNOY

Le nuage bleu, médiathèque Tomy Ungerer a rouvert ses portes au public le 28 mars dernier après d'importants travaux d'extension et de rénovation. Un public de tout âge s'est rapidement approprié les nouveaux espaces : la jeunesse avec une consultation de DVD confortable et adaptée aux plus petits, poufs et BD pour les plus grands, mais aussi consultation de périodiques, espaces multi media, piano et horaires aménagés spécifiquement pour les étudiants en période de révision qui bénéficient d'une salle d'études.

La médiathèque compte déjà 2 606 abonnés dont 973 nouveaux inscrits en 3 mois.

LE FESTIVAL D'ORGUE

La 10^e édition du Festival d'orgue, organisé en partenariat avec l'Association des Amis des orgues, la ville de Brunoy et la Communauté d'Agglomération, se déroulera du dimanche 12 au dimanche 19 novembre 2017. Cinq concerts (dont un gratuit donné par les élèves du CRD) seront programmés autour du thème *Orgue et Patrimoine*.

RESSOURCES HUMAINES

Entrées :

-Médiathèque de BRUNOY : pourvoi du poste d'agent d'accueil créé suite à la réouverture de l'équipement, avec le recrutement d'**Hélène BOISOT** en qualité d'adjoint administratif contractuel à effet du 24 avril 2017.

-Conservatoires : pourvoi du poste d'agent technique dédié aux besoins des 4 conservatoires (maintenance, préparation manifestations, transport instruments,...), avec renfort auprès de la Direction Technique en périodes de moindre activité des conservatoires : recrutement de **Gildas TATMI** en qualité d'adjoint technique contractuel à compter du 24 mai 2017.

Sorties :

-Mutation de **Marc BODONYI**, Directeur du CRD, à effet du 1^{er} mai 2017 (procédure de recrutement en cours).

-Mutation de **Cécile POMAREL**, Directrice des bibliothèques de BOUSSY et QUINCY, qui a rejoint la Bibliothèque Départementale de l'Essonne au 6 juin 2017 (procédure de recrutement en cours).

Départs en retraite :

Bernard S. Technicien Bâtiments à la Direction Technique.

Françoise L. Agent d'accueil caisse/vestiaires à la piscine de BRUNOY.

Geneviève C. Médiathèque de BRUNOY.

Isabelle N. Professeur d'enseignement artistique CRD (discipline piano).

Isabelle T. Professeur d'enseignement artistique CRD (discipline formation musicale).

Christopher H. Professeur d'enseignement artistique CRI VIGNEUX (discipline flûte traversière et éveil).

Arturo R. Assistant d'enseignement artistique CRI MONTGERON (discipline chant choral).

Instances consultatives du personnel :

Le **Comité Technique** s'est réuni à deux reprises depuis le dernier Conseil : le 23 mai et le 16 juin 2017, sur des points inscrits à l'ordre du jour par l'administration et sur d'autres inscrits à la demande d'au moins la moitié des représentants du personnel titulaires.

Le **CHSCT** s'est réuni le 16 juin également (1^{ère} séance après l'installation de l'instance le 2 décembre 2016).

Garden Party :

La Garden Party s'est déroulée ce midi sur le site administratif de DRAVEIL, avec les Elus et les personnels présents. 5 agents partant à la retraite ont également été mis à l'honneur (agents ayant récemment quitté leurs fonctions ou bien allant le faire prochainement)

COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/02/2017
(article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2017/001	02/01/2017	Convention de mise à disposition d'un outil d'animation « Malle Flip books » du 3 janvier au 24 mars 2017, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (bibliothèque de Quincy-sous-Sénart)	Sans incidence financière
2017/002	03/01/2017	Signature du marché subséquent n° 2016-37 de l'accord cadre A09/2014 relatif à l'achat de tablettes pour la ré informatisation des bibliothèques conclu avec la société CLASS	4 465,00 €
2017/003	03/01/2017	ANNULEE	***
2017/004	04/01/2017	Avenant n°1 au contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société PRESTIGIA FRANCE SERVICES	68,00 € par mois (à titre de recettes)
2017/005	04/01/2017	Signature de la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy-sous-Sénart avec la société K9 DETECTION CYNO	262,40 € par mois (à titre de recettes)
2017/006	05/01/2017	Convention d'occupation d'un bâtiment communal pour implanter le Conservatoire de Musique, conclue avec la Commune de Draveil	Sans incidence financière
2017/007	06/01/2017	Convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	***
2017/008	09/01/2017	Avenant n°1 au contrat global de services en date du 12 octobre 2015 conclu avec la société EISI CONSULTING	403,70 € par mois (à titre de recettes)
2017/009	10/01/2017	Signature du marché public relatif à l'achat de matériel audiovisuel pour la médiathèque de Brunoy	8 341,35 €
2017/010 ANNULEE PAR DP 2017/041	11/01/2017	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux sur Seine conclue avec l'association "Un Deux Trois Soleil"	Sans incidence financière
2017/011	12/01/2017	Convention de mise à disposition d'un lieu en vue d'un concert intitulé « Baroque en Scène » donné par le Conservatoire intercommunal à Montgeron, conclue avec la Paroisse de Montgeron (église Saint Joseph)	Sans incidence financière
2017/012 ANNULEE PAR DP 2017/081	13/01/2017	Cession du véhicule immatriculé AP-499-CS à la Parisienne ASSURANCES	4 450,00 € (à titre de recettes)
2017/013	16/01/2017	Convention cadre portant sur le chèque associatif, conclue avec la Commune d'Epina-y-Sous-Sénart	chèque associatif d'une valeur de 25,00 € accepté comme règlement partiel de la cotisation des conservatoires Remboursement effectué par la Commune d'Epina-y-sous-Sénart
2017/014	20/01/2017	Signature du contrat de maintenance préventive et curative pour les panneaux lumineux implantés sur le territoire de l'ex Val d'Yerres, conclu avec la société CENTAURE SYSTEMS	3 375,00 €

2017/015	23/01/2017	Contrat d'exploitation d'un spectacle intitulé « Raconte-tapis » par la conteuse AnikIncerti, conclu avec EcoutAnik (bibliothèque Antoine de Saint Exupéry à Quincy-sous-Sénart, le 22 février et le 13 mai 2017)	700,00 €
2017/016	24/01/2017	Convention de mise à disposition d'un lieu en vue d'un concert donné par le conservatoire intercommunal à Vigneux-Sur-Seine, conclue avec la Paroisse Saint Pierre ès Liens à Vigneux-Sur-Seine	Sans incidence financière
2017/017	25/01/2017	Avenant n°1 au marché n°12/2015 relatif aux travaux de la rénovation et d'extension de la médiathèque de Brunoy, conclu avec la société LEGENDRE ILE DE FRANCE	66 728,38 €
2017/018	26/01/2017	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la grande salle de l'annexe du siège de la Communauté d'Agglomération, conclue avec l'association « Comité des Œuvres Sociales »	Sans incidence financière
2017/019	30/01/2017	Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur une mission de base, sans étude d'exécution et intégrant une démarche HQE concernant la réalisation d'une Maison des Arts et de la Culture à Epinay-Sous-Sénart	Sans incidence financière
2017/020	30/01/2017	Convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Draveil dans le cadre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.)	Sans incidence financière
2017/021	02/02/2017	Signature du marché de prestations d'infographies pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine avec Vincent MANOUVRIER	13 500,00 €
2017/022	03/02/2017	Contrat de réservation d'un séjour ski au centre de vacances Le Bellevue – les Choseaux - 73530 SAINT-SORLIN-D'ARVES	8 988,00 €
2017/023	03/02/2017	ANNULEE	***
2017/024	06/02/2017	Convention de mise à disposition d'un outil d'animation intitulé « Raconte-tapis : La Mare aux aveux » du 9 au 27 juin 2017, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (bibliothèque de Quincy-sous-Sénart)	Sans incidence financière
2017/025	06/02/2017	Avenant n°4 au marché d'assurance n°AG002/1 relatif à l'assurance flotte automobile pour l'exercice 2016	567,73 €
2017/026	08/02/2017	Convention de prestations de services pour des cours de Zumba au Centre Social intercommunal des Bergeries conclue avec Myriam SELLAM	45,00 €/heure (8 séances de 2 h)
2017/027	09/02/2017	Signature d'un contrat portant sur une mission de diagnostic et de conseil pour le bâtiment annexe du siège de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine situé à Draveil	5 640,00 €
2017/028	13/02/2017	Avenant n°2 au contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises signé en date du 28 mai 2013 avec la société JULIEN INIESTA SASU	234,89 € par mois (à titre de recettes)
2017/029	21/02/2017	Action en justice – défense des intérêts de M. TRON et de la CA Val d'Yerres Val de Seine	12 000,00 €
2017/030	21/02/2017	Action en justice – défense des intérêts la CA Val d'Yerres Val de Seine dans divers contentieux par le Cabinet SYMCHOWICZ	***

2017/031	21/02/2017	Signature de l'avenant n°02 au marché public de collecte des déchets ménagers, des marchés et des sapins sur le périmètre de Draveil avec l'entreprise Nicollin	156 093,85 € pour la durée globale restant du marché
2017/032	24/02/2017	Contrat pour des interventions « Ateliers art postal » conclu avec l'association Bulles Zik les 7 et 8 mars 2017 (bibliothèque Jules Verne à Epinay-sous-Sénart)	901,00 €
2017/033	28/02/2017	Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'ensemble des menuiseries, garde-corps et du ravalement du conservatoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à Montgeron	24 000,00 €
2017/034	02/03/2017	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Café Cultures pour le Conservatoire de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (Concerts Claviers et Musiques Russes)	Sans incidence financière
2017/035	03/03/2017	Convention de prestations avec l'association Les petits débrouillards d'Ile de France	7 479,45 €
2017/036	03/03/2017	Convention de partenariat entre la CA Val d'Yerres Val de Seine et l'Université d'Evry Val d'Essonne	Prise en charge du coût du transport sur le territoire pour les étudiants ne disposant pas de carte de transport
2017/037	07/03/2017	Avenant n°1 au contrat global de services conclu avec la société FACILITIES O GENERATIONS en date du 20 novembre 2014	529,58 € par mois (à titre de recettes)
2017/038	08/03/2017	Convention relative à la présentation d'une UV instrumentale du Diplôme Etudes Musicales (DEM) passée avec l'Etablissement Public 12	Sans incidence financière
2017/039	08/03/2017	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Noël en fête » conclu avec la société ART EVOLUTION (marché de Draveil)	2 250,00 €
2017/040	10/03/2017	Avenant n°1 à la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises conclue avec la société NAKSYS en date du 29 avril 2015	1 808,27 € HT par mois (à titre de recettes)
2017/041	15/03/2017	Annulation de la décision n° 2017/010 relative à la convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux-sur-Seine conclue avec l'association « Un Deux Trois Soleil »	***
2017/042	15/03/2017	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Vigneux-sur-Seine, conclue avec la Commune de Draveil (auditions plurielles « Cartoons »)	Sans incidence financière
2017/043	16/03/2017	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (répétitions et spectacles de danse)	Sans incidence financière
2017/044	17/03/2017	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil pour des répétitions et des représentations théâtrales du 19 avril au 25 juin 2017	Sans incidence financière

2017/045	20/03/2017	Convention de mise à disposition à titre onéreux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Vigneux-sur-Seine, conclue avec la Commune de Draveil (répétitions et spectacle de danse)	1 779,00 €
2017/046	20/03/2017	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux conclue avec la Ville de Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2017/047	22/03/2017	Convention avec l'association « RAID AVENTURE ORGANISATION » dans le cadre du challenge Fair Play 2017 qui a lieu les 13 et 14 mai 2017	653,53 € TTC
2017/048	23/03/2017	Règlement intérieur des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	***
2017/049	23/03/2017	Adhésion 2017 - association Cultures du Cœur Essonne	300,00 €
2017/050	23/03/2017	Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le renouvellement d'adhésion au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale - AVEL 2017	Participation financière de la CAF pour chaque enfant en fonction du quotient familial de la famille selon un barème arrêté annuellement par son Conseil d'Administration
2017/051	23/03/2017	Convention de partenariat culturel conclue entre la Résidence du Parc (foyer logement pour personnes âgées) et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	Sans incidence financière
2017/052	24/03/2017	Convention de mise à disposition d'un outil d'animation intitulé « Un grand cerf » prêté du 8 décembre 2017 au 9 janvier 2018, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (bibliothèque Jacqueline de Romilly à Crosne)	Sans incidence financière
2017/053	27/03/2017	Contrat de réexpédition temporaire du courrier du Conservatoire communautaire de Draveil conclu avec LA POSTE	180,00 €
2017/054	28/03/2017	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux-sur-Seine conclue avec le CCAS de Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2017/055	28/03/2017	Contrat d'exploitation d'un spectacle intitulé « Abitabli – le goûter des lapins » interprété par Junie Monnier, conclu avec l'association Les Cailloux Sauvages (bibliothèque Jules Verne à Epinay-sous-Sénart, le samedi 22 avril 2017)	600,00 €
2017/056	03/04/2017	Remises gracieuses accordées à certains usagers des prestations proposées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	125,00 €
2017/057	03/04/2017	Remises gracieuses accordées à certains usagers des prestations proposées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	20,30 €
2017/058	03/04/2017	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription, les redevances liées aux documents imprimés par les usagers de l'espace public numérique de Montgeron n° RR 777 22	***

2017/059	03/04/2017	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription, les redevances liées aux documents imprimés par les usagers de l'espace public numérique de Draveil n° RR 777 23	***
2017/060	04/04/2017	Convention de partenariat avec l'association « Conseil des Citoyens des Bergeries »	Sans incidence financière
2017/061	04/04/2017	Avenant au contrat de location d'une machine à café et d'une fontaine à eau conclu avec la société IVS France	492,00 €
2017/062	04/04/2017	Contrat de maintenance du système d'alarme anti-intrusion du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société FRANCE TELESURVEILLANCE	1 400,00 € par an Forfait déplacement : 65,00 € Main d'œuvre horaire : 65,00 €
2017/063	04/04/2017	Contrat de maintenance du système de vidéosurveillance du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société FRANCE TELESURVEILLANCE	2 200,00 € par an Forfait déplacement : 65,00 € Main d'œuvre horaire : 65,00 €
2017/064	05/04/2017	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription, les redevances liées aux documents imprimés par les usagers de l'espace public numérique de VIGNEUX-SUR-SEINE n° RR 777 10	***
2017/065	06/04/2017	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société TRANSED	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2017/066	06/04/2017	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société CONCEPT RENOV BAT	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2017/067	07/04/2017	Contrat de maintenance de l'installation de sonorisation de sécurité du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société VIDELIO-IEC	2 738,25 € par an
2017/068	11/04/2017	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle de boxe du Centre social intercommunal des Bergeries à Draveil, conclue avec l'Association « Le Conseil des Citoyens des Bergeries »	Sans incidence financière
2017/069	12/04/2017	Avenant n°1 au marché n°14-12 relatif aux prestations de service « Infogérance partielle et assistance informatique pour la CA Sénart Val de Seine », conclu avec la société ALLIANTECH	10 000,00 € pour l'année 2017
2017/070	19/04/2017	Résiliation du marché public n°2015-42 relatif aux vérifications et contrôles périodiques réglementaires des installations des équipements de la communauté d'agglomération	***
2017/071	19/04/2017	Résiliation du marché public n°16-2015 relatif à une mission de vérifications périodiques des installations de gaz et d'électricité des équipements du Val d'Yerres	***
2017/072	19/04/2017	Convention de partenariat Ville-Vie-Vacances 2017 avec la Direction Départementale et la Sécurité Publique de l'Essonne et l'association Loisirs Jeunes Police Essonne	2 100,00 €

2017/073	21/04/2017	Annexes à la convention financière relative au fonds de concours d'un montant de 1 433 333 € conclue avec la Commune de Montgeron	1 433 333,00 €
2017/074	24/04/2017	Signature d'un bail de location d'un logement à usage d'habitation conclu avec JMVS, mandataire	1430,00 € par mois 1360,00 € (honoraires) 408,00 € (état des lieux)
2017/075	26/04/2017	Signature du marché Mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé pour la réfection de l'ensemble des menuiseries, garde-corps et ravalement du conservatoire Intercommunal de la CAVYVS à MONTGERON	2 660,00 €
2017/076	27/04/2017	Modification d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées et abonnements proposés par la piscine de Brunoy – RR 777 13	***
2017/077	02/05/2017	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux conclue avec la Ville de Montgeron	Sans incidence financière
2017/078	05/05/2017	Contrat d'exploitation d'un spectacle intitulé « Tic Tac Ithaque », conclu avec la Compagnie théâtrale « les petits cailloux » (bibliothèque Jacqueline de Romilly à Crosne), le samedi 24 juin 2017	650,00 €
2017/079	09/05/2017	Avenant n°1 à la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société NEOPTIQUE	80,00 € par mois (à titre de recettes)
2017/080	10/05/2017	Contrat de maintenance pour le logiciel hébergé AGDE 6 WEB, conclu avec la société A6CMO	Redevance : 1 400,00 € par an Prestations supplémentaires : 1 200,00 € par jour ou 1 300,00 € en cas de développements spécifiques Licence supplémentaire : 100,00 € par an
2017/081	11/05/2017	Annulation de la décision n°2017/012 en date du 13 janvier 2017	***
2017/082	11/05/2017	Signature du marché public de travaux d'amélioration du Parc de Crosne pour la CAVYVS	111 350,00 €
2017/083	12/05/2017	Convention entre l'Education nationale et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'organisation de la natation scolaire au sein de la Piscine des Sénarts à Boussy-Saint-Antoine	Sans incidence financière
2017/084	12/05/2017	Contrat d'entretien des installations téléphoniques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société MAZENQ	6 395,00 € par an Intervention supplémentaire : 56,00 €
2017/085	16/05/2017	Cession du véhicule immatriculé AP-499-CS à SARERA	550,00 €
2017/086	17/05/2017	Signature du marché n° 2017-20 de l'Accord-Cadre A09/2014 relatif à l'achat de petit matériel conclu avec la société P2M INGENIERIE	591,40 €
2017/087	22/05/2017	Contrat de maintenance de la tribune télescopique motorisée de l'Espace René Fallet à Crosne conclu avec la société MASTER INDUSTRIE	1910,00 € par an

2017/088	23/05/2017	Signature des marchés publics de travaux de réalisation de murs de sous bassement en meulières et de clôtures sur la parcelle AB3 de la commune de Montgeron (3 lots)	Lot n°1 : 74 000 € Lot n°2 : 40 611 € Lot n°3 : 5 632 €
2017/089	31/05/2017	Contrat de réservation d'un séjour sportif au Centre de Vacances La Louvière –Maison du haut - Hameau du Bez – 05240 LA SALLE LES ALPES	8 602,00 € TTC

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 24 OCTOBRE 2016, DU 13 DECEMBRE 2016 ET DU 03 FEVRIER 2017

DEROULEMENT DE SEANCE

1. Rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport d'activité du Val d'Yerres Val de Seine, ci-annexé, aux conseillers communautaires,

DIT que ce rapport d'activité sera adressé aux Maires des communes membres du Val d'Yerres Val de Seine,

DIT que ce rapport sera communiqué à la population par voie d'affichage.

2. Remplacement de Mme LAGUIONIE au sein de la commission « Finances, Personnel, Moyens Généraux et Mutualisation des Services » suite à l'installation de M. ROURE Daniel en tant que conseiller communautaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation en remplacement de Madame LAGUIONIE, de Monsieur Daniel ROURE élu par le Conseil Communautaire en tant que membre de la Commission « Finances, Personnel, Moyens généraux et Mutualisation des services ».

3. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal

Le compte de gestion constate un résultat de l'exercice 2016, détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 79 561 047,37 €

Recettes 84 207 856,25 €

soit un excédent de fonctionnement de + 4 646 808,88 €

Section d'investissement :

Dépenses 11 388 328,42 €

Recettes 8 557 972,30 €

Soit un déficit d'investissement de - 2 830 356,12 €

Il convient également de prendre en compte les résultats de clôture consolidés de l'exercice précédent (2015), à savoir :

- un excédent de fonctionnement de 7 516 268,76 € dont 5 953 887,77 € ont été affectés à la section d'investissement dans le cadre de l'affectation du résultat.
- un excédent d'investissement de + 3 323 462,94 €

Le compte de gestion fait donc apparaître :

- un résultat de clôture de fonctionnement de + 6 209 189,87 € (4 646 808,88 + 7 516 268,76 - 5 953 887,77)
 - un résultat de clôture d'investissement de + 493 106,82 € (- 2 830 356,12 + 3 323 462,94)
- soit un excédent global de clôture de + 6 702 296,69 € (+ 6 209 189,87 + 493 106,82)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Christophe JOSEPH, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

APPROUVE le compte de gestion 2016, établi par Madame LE METAYER, Trésorier Principal de Brunoy.

4. Approbation du compte administratif 2016 - Budget principal

Les dépenses de fonctionnement constatées à la clôture de l'exercice 2016 se sont élevées à 79 561 047,37 € et les recettes à 84 207 856,25 €. Le résultat de cette section ressort à 4 646 808,88 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 11 388 328,42 € et les recettes à 8 557 972,30 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement ressort à -2 830 356,12 €. Le résultat global de clôture s'établit à 1 816 452,76 €.

Le compte de gestion, document retraçant les écritures de la comptabilité budgétaire et générale tenue par le receveur, présente des résultats rigoureusement identiques, soit - 2 830 356,12 € pour la section d'investissement et + 4 646 808,88 € pour la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits engagés au titre des dépenses d'investissement mais non mandatées au cours de l'exercice budgétaire se sont élevés à 7 160 540,45€ en dépenses et 2 136 324 € en recettes.

Compte tenu des restes à réaliser, il apparaît un excédent global de financement de 1 678 080,24 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 contre : Simone ARNAUD; Aude BRISTOT; André CANAS; Sylvie CARILLON; Saïd DAFI ; Jacqueline DISNARD; Marie-Hélène EUVRARD; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ; Christian FERRIER; Pierre-Marie GUENIER; Amir HADZIC; Christophe JOSEPH; François LEVASSEUR; Guy MAGUERO; Pascal MICHELANGELI; Richard PRIVAT; Joëlle SURAT; Georges TRON; Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT; Sylvie DONCARLI représentée par George TRON; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON; Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT; 16 abstentions : Damien ALLOUCH; Monique BAILLOT; Bachir CHEKINI; Romain COLAS; Valérie DOLLFUS; Patrick DUBOIS; François DUROVRAY; Joël GRUERE; Mathilde KTOURZA; Franck LEROY; Nicole POINSOT; Serge POINSOT ; Daniel ROURE; Daniel VILLATTE; Pascal LU représenté par Serge POINSOT; Françoise NICOLAS représentée par François DUROVRAY) :

APPROUVE le Compte Administratif 2016, établi par le Président.

5. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget annexe (OTI)

Le compte de gestion du budget annexe constate un résultat de l'exercice 2016, détaillé comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 108,90 €

Recettes : 0,00 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 2 108,90€

Il n'y a pas eu de réalisation en section d'investissement.

Il convient également de prendre en compte les résultats de clôture de l'exercice précédent (2015), à savoir un excédent de fonctionnement de 6 368,47€,

Le compte de gestion fait donc apparaître :

- un excédent global de clôture de + **4 259,57 €** (- 2 108,90 € + 6 368,47 €)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Christophe JOSEPH, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe « Office de Tourisme CAVYVS », établi par Madame LE METAYER, Trésorier Principal de Brunoy.

6. Approbation du compte administratif 2016 - Budget annexe (OTI)

Les dépenses de fonctionnement constatées à la clôture de l'exercice 2016 se sont élevées à 2 108,90 € et les recettes à 0,00€. Le résultat de cette section ressort à - 2 108,90 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement ressort à 0,00 €. Le résultat global de clôture s'établit ainsi à - 2 108,90 €

Le compte de gestion, document retraçant les écritures de la comptabilité budgétaire et générale tenue par le receveur, présente des résultats rigoureusement identiques, soit - 2 108,90 € pour la section de fonctionnement.

Il n'y a pas de restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits engagés au titre des dépenses d'investissement mais non mandatées au cours de l'exercice budgétaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Christophe JOSEPH, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'office de tourisme CAVYVS, établi par le Président.

7. Affectation du résultat – Budget principal

Les dépenses de fonctionnement constatées à la clôture de l'exercice 2016 se sont élevées à **79 561 047,37 €** et les recettes à **84 207 856,25 €**. Le résultat s'élève à **4 646 808,88 €**.

Les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **11 388 328,42 €** et les recettes à **8 557 972,30 €**. Le solde d'exécution de la section d'investissement ressort à **2 830 356,12 €**.

Le résultat global de clôture s'établit à **1 816 452,76 €**

Les **restes à réaliser**, c'est-à-dire les crédits engagés au titre des dépenses d'investissement mais non mandatées au cours de l'exercice budgétaire 2016 se sont élevés à **7 160 540,45 €**. Les recettes d'investissement assurées mais non encaissées se sont élevées à **2 136 324,00 €**.

Le besoin de financement des immobilisations de l'exercice 2016 ressort à **4 531 109,63 €**

Compte tenu des besoins de financement constatés, il convient d'affecter en réserves **4 531 109,63 €**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ OU -)
Section de fonctionnement	Resultats propres à l'exercice 2016	79 561 047,37	84 207 856,25	4 646 808,88 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne002)		1 562 380,99	1 562 380,99 €
	Résultat à affecter			6 209 189,87 €
Section d'investissement	Resultats propres à l'exercice 2016	11 388 328,42	8 557 972,30	- 2 830 356,12 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne001)		3 323 462,94	3 323 462,94 €
	Solde global d'exécution			493 106,82 €
Restes à réaliser au 31/12/2016	Fonctionnement			- €
	Investissement	7 160 540,45 €	2 136 324,00 €	- 5 024 216,45 €
Résultat cumulés 2016 y compris RAR		98 109 916,24 €	99 787 996,48 €	1 678 080,24 €
Budget 2017	Prévision d'affectation en reserve (compte 1068)			4 531 109,63 €
	Report en recettes de fonctionnement (compte 002)			1 678 080,24 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Christophe JOSEPH, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

AFFECTE 4 531 109,63 € en section d'investissement (nature 1068),

AFFECTE 1 678 080,24 € en section de fonctionnement (nature 002). Le résultat repris par anticipation au Budget Primitif 2017 sera ainsi corrigé par décision modificative.

8. Affectation du résultat – Budget annexe (OTI)

Il n'a pas été constaté de besoin de financement dégagé par la section d'investissement, aussi le résultat peut être imputé en totalité sur le budget 2017 en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AFFECTE 4 259,57 € en section de fonctionnement (nature 002).

9. Décision modificative n°1 - Budget principal 2017

L'objet de cette première décision modificative est d'effectuer l'ajustement du budget primitif 2017 suite à l'affectation du résultat voté lors de la présente séance, à la renégociation de dette et à la notification par les services de l'Etat des éléments de fiscalité et des dotations.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement définitif pour l'exercice 2016 diffère du montant prévisionnel inscrit au budget, la clôture des comptes étant intervenue quelques jours après la diffusion du document. Ainsi, le Trésor Public n'a pas pris en compte le rattachement des attributions de compensations 2016 à verser aux 3 communes du Val de Seine prévus dans le cadre du protocole financier. Il convient de corriger en recette le montant de la reprise du résultat 2016 et de réinscrire en dépenses les crédits destinés au versement de ces attributions de compensation.

	BP 2017	Notifications 2017	DM 1 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 503 755	1 678 080	174 325

Les recettes prévisionnelles de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation ont été estimées respectivement à 6 000 000 € et 4 643 000 € au moment du vote du budget primitif 2017. Les services de l'Etat ont notifié après le vote du budget, 6 054 818 € pour la dotation d'intercommunalité et 4 761 317 € pour la dotation de compensation. Il en résulte des recettes supplémentaires à hauteur de 173 135 €.

	BP 2017	Notifications 2017	DM 1 2017
Dotation de Base	6 000 000	6 054 818	54 818
Dotation de Compensation	4 643 000	4 761 317	118 317
Chapitre 74 Dotations	10 643 000	10 816 135	173 135

En revanche, les recettes fiscales notifiées sont très légèrement inférieures aux prévisions.

	BP 2017	Notifications 2017	DM 1 2017
FISCALITE ADDITIONNELLE	31 834 275	31 817 166	-17 109
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	9 172 595	9 066 688	-105 907
COTISATION V.A DES ENTREPRISES	4 054 976	4 114 276	59 300
T.A.S.C.O.M	1 443 383	1 405 680	-37 703
IFER	246 839	248 819	1 980
T.E.O.M	21 157 633	21 239 518	81 885
Chapitre 73 Impôts et taxes	67 909 701	67 892 147	-17 554

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Suite à la renégociation d'une partie de l'encours de dette décidée au cours du bureau communautaire du 24 février 2017, il convient d'ajuster un certain nombre de chapitres budgétaires. Dans l'attente des ultimes négociations, un montant prévisionnel de 10M€ avait été inscrit au BP 2017. Le périmètre de la renégociation définitive s'est élevé in fine à 28,8M€. Bien que cette opération se soit déroulée sans mouvement de fonds, il convient d'acter comptablement cette opération et donc d'ajuster le budget 2017.

Enfin, des crédits complémentaires en matière d'amortissements des immobilisations permettent de réinscrire une enveloppe de dépenses de travaux ou d'équipement à affecter selon les besoins en cours d'exercice.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Christophe JOSEPH, François LEVASSEUR, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

VOTE la décision modificative n°1/2017 qui s'équilibre à 1 753 906,42€ en section de fonctionnement et à 20 363 965€ en section d'investissement.

Exercice 2017	Section Investissement		Section Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
BP 2017	33 995 152,45€	33 995 152,45€	83 686 616,00€	83 686 616,00€	117 681 768,45€	117 681 768,45€
excédent d'invest 2016 reporté		568 047,50€			0,00€	568 047,50€
restes à réaliser 2016	7 160 540,45€	2 136 324,00€			7 160 540,45€	2 136 324,00€
affectation excédent net 2016		4 456 168,95€		1 503 754,82€	0,00€	5 959 923,77€
Crédits nouveaux 2017	26 834 612,00€	26 834 612,00€	83 686 616,00€	82 182 861,18€	110 521 228,00€	109 017 473,18€
DNI-2017	20 363 965,00€	20 363 965,00€	1 753 906,42€	1 753 906,42€	22 117 871,42€	22 117 871,42€
Crédit Ouverts 2017	54 359 117,45€	54 359 117,45€	85 440 522,42€	85 440 522,42€	139 799 639,87€	139 799 639,87€

VOTE les crédits affectés selon le tableau détaillé annexé à la présente délibération.

MODIFIE l'annexe B 1.7 relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget.

10. Décision modificative n°1 - Budget annexe 2017 (OTI)

L'excédent doit être inscrit en recette de fonctionnement sur la nature 002 pour un montant de 4 259,57€.

Pour équilibrer cette décision modificative, la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement sur la nature 6188 pour 4 259,57€.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 contre : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT ; 1 abstention : Christophe JOSEPH)

VOTE la décision modificative n°1/2017 du budget annexe Office de tourisme VYVS qui s'équilibre en section de fonctionnement à 4 259,57€.

AFFECTE les crédits budgétaires comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			DM 1-2017	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DM 1-2017
Nature Fonc	Libellé	Montants		Nature Fonc	Libellé	Montants	
011	Charges à caractère général	4 259,57		002	Résultat de fonctionnement reporté	4 259,57	
6188 020	Autres frais divers	4 259,57		002 01	Résultat de fonctionnement 2016	4 259,57	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 259,57	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 259,57

11. Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) : modalités de mise en œuvre (filières administrative, sportive et animation)

Il est ici proposé de délibérer sur les filières pour lesquelles sont parus les arrêtés ministériels permettant d'appliquer le RIFSEEP, dans ses deux composantes que sont : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA).

Sont ainsi concernés :

- les cadres d'emplois de la filière administrative (catégories A, B et C)
- les cadres d'emplois de la filière animation (catégories B et C)
- les cadres d'emplois de la filière sportive (catégories B et C)

La mise en place du RIFSEEP concernera l'ensemble des personnels : fonctionnaires stagiaires et titulaires, et agents contractuels de droit public, quelle que soit leur quotité de travail.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est fondée sur **la nature des fonctions**.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à **l'engagement professionnel et la manière de servir**.

Le plafond indemnitaire global est constitué de la somme plafond des deux parts, IFSE et CIA.

Pour la mise en œuvre de ces dispositions indemnitaires, la constitution des groupes de fonctions au sein de la collectivité est la suivante :

En catégorie A :

Groupe 1 (GA1) : Direction Générale

Groupe 2 (GA2) : Direction politiques publiques
Direction services à la population

Groupe 3 (GA3) : Direction d'équipement avec encadrement
Direction adjointe politiques publiques
Responsable de service avec encadrement

Groupe 4 (GA4) : Direction adjointe sans encadrement
Responsable de service sans encadrement
Expertise avec fonction de pilotage ou de coordination

En catégorie B :

Groupe 1 (GB1) : Direction adjointe d'équipement
Responsable de secteur ou d'antenne

Groupe 2 (GB2) : Responsable de secteur ou d'antenne sans encadrement
Expertise avec fonction de pilotage ou de coordination

Groupe 3 (GB3) : Assistanat de Direction
Gestionnaire avec niveau d'expertise

En catégorie C :

Groupe 1 (GC1) : Encadrement service de proximité
Postes à sujétions ou qualifications particulières

Groupe 2 (GC2) : Exécution

La mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est exclusive de tout autre régime indemnitaire de même nature : les primes existantes dites « liées au grade » sont remplacées par le nouveau dispositif. A l'inverse, les primes n'ayant pas d'équivalent dans le dispositif indemnitaire territorial tel qu'issu du décret du 6 septembre 1991 modifié, et qui constituent pour l'agent un avantage individuellement acquis (article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), peuvent perdurer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

APPROUVE les modalités de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, telles que présentées ci-dessus et qui viennent compléter les dispositions de la délibération 2016-136 du 13 décembre 2016.

DECIDE que les attributions individuelles s'effectueront dans le respect des plafonds maximaux réglementaires correspondants aux cadres d'emplois et aux groupes de fonctions tels que définis ci-dessus et figurant sur les tableaux annexés.

DIT que les éventuelles évolutions des montants réglementaires du nouveau dispositif seront applicables de plein droit.

DIT que les éventuelles modalités de modulation du nouveau régime indemnitaire en cas d'absences des agents feront l'objet d'un examen lors de l'achèvement du dispositif pour l'ensemble des filières territoriales concernées.

CONFIRME que les dispositions indemnitaires existantes sont maintenues tant qu'elles ne contreviennent pas à la présente délibération ou dès lors qu'elles constituent pour les agents des avantages acquis au sens de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DONNE DELEGATION au Président pour fixer la date d'entrée en vigueur du présent dispositif, qui ne pourra être postérieure au 1er janvier 2018.

12. Modifications du tableau des effectifs

Les modifications sont les suivantes :

1 - Au titre des mouvements de personnels :

- Transformation d'un poste de bibliothécaire à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,

2 - Au titre des besoins nouveaux liés à la réhabilitation d'un équipement (nouvelle médiathèque de BRUNOY) :

- Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de la section Adultes,
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour assurer des fonctions d'accueil du public,

3 - Au titre des nouvelles missions assurées par la Direction de la Cohésion Sociale et de l'Habitat dans le cadre du suivi des nouveaux programmes nationaux de rénovation urbaine (NPNRU) pour le territoire VYVS :

- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des projets urbains portés par la Communauté d'Agglomération,
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour assurer les fonctions de chargé d'opération des projets urbains pour le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) situé à Epinay-sous-Sénart et dénommé « Les Cinéastes – La Plaine »,
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour assurer les fonctions de chargé d'opération des projets urbains pour le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) situé à Brunoy et dénommé « Les Hautes Mardelles »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs telles que proposées (et traduites dans l'état du personnel ci-annexé)

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

13. Conventions de services partagés avec les villes de Boussy, Brunoy, Crosne, Yerres et la Communauté d'Agglomération : année 2016

Des conventions de services partagés ont été conclues avec les communes concernées. Le Conseil Communautaire du Val d'Yerres, en dernier lieu lors de sa séance du 18 décembre 2014, a autorisé le Président à signer une convention de services partagés triennale pour la période 2013-2015 avec respectivement, les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne et Yerres.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les compétences de l'ex-Val d'Yerres ont été « reprises » par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Il convient de régulariser l'année 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions de services partagés à conclure au titre de l'année 2016 avec les villes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne et Yerres.

AUTORISE le Président à signer lesdites conventions jointes en annexe.

14. Protection sociale complémentaire des personnels : autorisation donnée au Président de signer les conventions d'adhésion à la convention de participation souscrite par le centre interdépartemental de la Grande Couronne auprès des organismes dénommés Harmonie Mutuelle (en partenariat avec la MNT) et Interiale.

Il est proposé d'étendre à tous les personnels communautaires, le dispositif de mutualisation existant au bénéfice des personnels Val d'Yerres, pour les deux risques santé et prévoyance.

Dans ce cadre, le dispositif a vocation à s'appliquer aux personnels fonctionnaires (stagiaires ou titulaires) ainsi qu'aux contractuels (de droit public ou de droit privé), recrutés sur besoin permanent, ce critère excluant les personnels intervenant ponctuellement (dits « vacataires » ou occupant une activité dite « accessoire » au sein de nos services).

Le niveau de la participation de la Communauté d'Agglomération proposé est le suivant :

Tranches de rémunérations nettes mensuelles	Montant mensuel de la participation au risque santé	Montant mensuel de la participation au risque prévoyance
Rémunération jusqu'à 1 499€	29	7
Rémunération comprise entre 1 500 € et 2 999 €	15	5
Rémunération à partir de 3 000 €	5,5	2

Enfin, il convient de préciser que l'adhésion aux deux conventions de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CIG Grande Couronne donne lieu à une contribution aux frais de gestion d'un montant total annuel de 1 500 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe et les modalités de mise en place de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à la protection sociale complémentaire de ses personnels, pour les risques santé et prévoyance tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer les conventions d'adhésion à la convention de participation et de tout acte en découlant.

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

15. Prévention spécialisée : avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental

Dans l'attente de la conclusion des négociations du CD91 et de la mise en œuvre de la nouvelle convention pour l'ensemble des territoires, le Conseil Départemental propose à la CA VYVS de signer un nouvel avenant de la convention d'objectifs tripartite 2015-2016 (avenant n°2 du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 à l'identique de l'avenant n°1 signé pour le 1^{er} semestre 2017), avec un périmètre d'intervention inchangé sur les 6 communes du Val d'Yerres et à moyens constants (mêmes effectifs, maintien des financements 2016 pour le Conseil Départemental et pour la CA VYVS).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant N°2 relatif à la prorogation de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017) de la Convention d'objectifs et de moyens 2015- 2016 avec le Conseil Départemental de l'Essonne et l'Association Val d'Yerres Prévention,

AUTORISE Monsieur le Président de la CA VYVS ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent,

AUTORISE le versement d'une subvention de 76 650€ TTC avant le 30 septembre 2017 à l'association Val d'Yerres Prévention pour ses interventions sur le second semestre 2017.

16. Reversement fonds participatif 2017 aux conseils citoyens

Comme pour l'année 2016, l'Etat décide de reconduire, pour l'exercice en cours, la mise en place du Fonds de Participation du Conseil Citoyen (FPCC), lequel doit bénéficier uniquement aux projets des associations loi 1901 ou établissements scolaires ayant une valeur ajoutée pour les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) (base de calcul = nombre d'habitants Quartier Politique Ville x 1 €).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE le reversement du fonds pour chacune des associations de conseils citoyens sises sur le territoire communautaire du Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

Val de Seine :

- Conseil citoyen de la Croix Blanche (Vigneux sur Seine) : 5 299 €
- Conseil citoyen des Bergeries (Draveil-Vigneux sur Seine) : 2 957 €
- Conseil citoyen de La Forêt (Montgeron) : 2 562 €
- Conseil citoyen de la Prairie de l'Oly (Montgeron-Vigneux sur Seine) : 3 277 €

Val d'Yerres :

- Conseil citoyen des Hautes Mardelles (Brunoy) : 2 722 €
- Conseil citoyen de La Plaine (Epinay sous Sénart) : 3 287,50 €
- Conseil citoyen des Cinéastes (Epinay sous Sénart) : 3 287,50 €
- Conseil citoyen du Vieillet (Quincy sous Sénart) : 1 523 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'octroi de celle-ci.

17. Demande d'autorisation de signature d'un avenant n°1 au protocole de préfiguration d'études urbaines dans le cadre du PRIR (programme de rénovation urbaine d'intérêt régional) pour le territoire du Val de Seine

L'ex CA Sénart Val de Seine, par délibération n° 15 11 04 en date du Conseil communautaire du 26 novembre 2015, autorisait M. le Président a signé un protocole d'études urbaines dans le cadre du PRIR (programme de rénovation urbaine d'intérêt régional) pour le territoire du Val de Seine, avec différents partenaires (Etat, Caisse des dépôts, bailleurs...).

Ce protocole, d'une durée de vie de 18 mois, concerne 2 quartiers prioritaires (Croix Blanche et Prairie de l'Oly) de la Communauté d'agglomération. L'objectif sera de permettre à l'issue de celui-ci de déboucher sur de nouvelles conventions de renouvellement urbain (1 convention par quartier) et ainsi de finaliser une rénovation urbaine déjà bien avancée dans ces quartiers, pour aboutir in fine au décloisonnement territorial initié dans les programmes originels.

Compte tenu de la fusion communautaire ayant eu lieu en 2016 ainsi que de la signature tardive dudit protocole lors de cette même année par le Conseil Régional d'Ile de France, suite aux élections de référence, la CA VYVS a demandé auprès de Mme la Préfète une demande de prorogation de 6 mois du protocole livré, laquelle demande fut acceptée par courrier en date du 23 novembre 2016.

L'ANRU, par l'intermédiaire de la DDT 91, sollicite ainsi la formalisation d'un avenant n°1 au protocole précité afin d'entériner juridiquement cette validation préfectorale de prorogation de 6 mois et permettre une fin de protocole pour le 31 décembre 2017. Cet avenant vient en plus intégrer une facturation autorisée auprès de l'ANRU jusqu'au 31 décembre 2022 (au lieu du 31 décembre 2021).

Il est également précisé le démarrage officiel, depuis le début de cette année, de l'ensemble des études urbaines telles qu'identifiées dans la maquette financière protocolaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les termes de l'avenant n°1 du protocole de préfiguration Val de Seine d'intérêt régional,
AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant, à engager toutes les démarches ad hoc auprès des partenaires institutionnels et à réaliser l'ensemble des formalités liées à la mise en place dudit protocole.

18. Convention de groupement de commande organisé par le CIG relatif à l'assurance contre les Cyber risques

Afin d'accompagner les collectivités dans la couverture de ce nouveau risque, le CIG propose de participer à un groupement de commandes pour des contrats d'assurance cyber-risques. Il est entendu que la collectivité ne s'engage à conclure le marché public issu de l'appel d'offre qu'après consultation de l'offre choisie comme étant la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commande et tout document afférent à ce dossier.

19. Autorisation de signature de l'accord cadre pour la distribution de divers magazines et publications sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

L'objet de cette consultation est de conclure des accords-cadres à bon de commande sans montant minimum ni maximum en vue de la distribution de divers magazines et publications sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine;

Les prestations concernent 3 lots. La durée du marché fixée à quatre ans et le coût prévisionnel des prestations est estimé à 330 000,00 € HT.

La Commission d'appel d'offre du 12 juin 2017 à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, a pris les décisions d'attribution suivantes pour chaque lot :

;

;

Lots	Désignation	Décision
1	Distribution de divers magazines et publications sur les villes Draveil et Vigneux-sur-Seine	ADREXO, pour un montant de 3 493,92 € HT, (montant pour 1 distribution)
2	Distribution de divers magazines et publications sur les villes de Crosne, Montgeron et Yerres	ADREXO, pour un montant de 4 005,34 € HT, (montant pour 1 distribution)
3	Distribution de divers magazines et publication sur les villes de Brunoy, Epinay-Sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine et Quincy-Sous-Sénart	ADREXO, pour un montant de 3 151,00 € HT, (montant pour 1 distribution)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres susvisés, y compris les avenants dans les limites fixées par le Conseil communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il lui a consenti.
DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

20. Autorisation de signature des marchés publics pour les fournitures de livres, documents sonores et audiovisuels pour les bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

L'objet de cette consultation est de conclure des accords-cadres à bon de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum de 720 000 € HT en vue de la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour les bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Les prestations concernent 6 lots :

Lots	Désignation
N°1	Bandes dessinées adultes et jeunesse
N°2	Livres de fiction jeunesse (hors bandes dessinées)
N°3	Livres documentaires jeunesse (hors bandes dessinées)
N°4	Fiction adultes (hors bandes dessinées)
N°5	Documentaires adultes (hors bandes dessinées)
N°6	Documents sonores et audiovisuels

La durée des accords-cadres fixée à 1 an renouvelable tacitement 3 fois, pour une durée totale de 4 ans maximum. Le coût prévisionnel de fournitures estimé à 720 000 € HT maximum.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les marchés publics à intervenir, y compris les avenants dans les limites fixées par le Conseil communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il lui a consenti.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

21. Autorisation de signature des marchés publics relatifs à des travaux de façade du conservatoire intercommunale à Montgeron (menuiseries extérieures, peinture et ravalement)

Les travaux portent sur : le remplacement partiel des fenêtres bois ; la réfection des volets bois ; la réfection des garde-corps ; la réfection partielle du ravalement ; la réfection des peintures (sur les menuiseries bois et garde-corps). La durée des travaux est estimée à 4 mois, à compter du 10 juillet 2017. Les travaux devraient être achevés au plus tard pour le 31 octobre 2017. Le coût prévisionnel est estimé à 324 000 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE les marchés publics de travaux de façade du Conservatoire intercommunale à Montgeron (menuiseries extérieures, peinture et ravalement) à :

Lots	Désignation	Proposition d'attribution	Montant € HT
N°1	Ravalement	DUBOCQ	167 089,00 €
N°2	Menuiseries - Petite serrurerie	MANSUTTI	85 245,00 €, auquel il est ajouté la PSE n°02 : 285,00 €
N°3	Peinture	LAMOS	20 955,00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les dits marchés.

22. Autorisation de signer les déclarations préalables dans le cadre des travaux du conservatoire intercommunale à Montgeron

Le bâtiment du Conservatoire à Montgeron, situé 23 rue de Chalandray à Montgeron présente des dégradations au droit des façades qui nécessitent une intervention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le dépôt de la déclaration préalable de travaux auprès de la Mairie pour le conservatoire à Montgeron tels que décrits ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le formulaire de dépôt de Déclaration préalable et tous les documents afférents.

23. Autorisation de signer les déclarations préalables dans le cadre des travaux sur la parcelle AB3 à Montgeron

La direction du patrimoine propose de rénover 10 tronçons de murs en soubassement ainsi que les clôtures associées, afin d'assurer la mise en sécurité du site le long de la rue de SENLIS (parcelle AB3).

En 2016, la Communauté d'Agglomération a réalisé une première phase des travaux, avec la remise en état du portail au centre de la parcelle et des murs et clôtures accolés.

La réalisation de ces travaux nécessite de faire une déclaration préalable auprès de la Mairie de Montgeron.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le dépôt de la déclaration préalable de travaux auprès de la mairie pour les travaux décrits ci-dessus ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le formulaire de dépôt de déclaration préalable et tous les documents afférents.

24. Mise à disposition d'une surface dans le cadre de la construction de la médiathèque Jean de la Fontaine à Quincy-Sous-Sénart

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n°215 occupée en partie par le groupe scolaire Fontaine Cornaille. Une mise à disposition par la Commune d'une partie de celle-ci est nécessaire en vue de la construction de la future médiathèque. La présente convention est donc passée aux fins d'exécution du service public intercommunal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

APPROUVE la convention de mise à disposition de 798 m² pour ce déplacement et autorise le Président à la signer ainsi que tout acte afférent au dossier.

25. Mise à disposition d'une surface supplémentaire pour la construction de la Maison des arts et de la culture à Epinay-sous-Sénart

Le projet comprend une partie de la parcelle AD n°144 (Groupe scolaire Croix-Rochopt) mitoyenne sur laquelle sera réalisé le parvis. Cette zone était en attente de démolition du bâtiment d'habitation. Les travaux de démolition ayant été réalisés par la ville, il convient donc de mettre à disposition cette zone 3 d'une surface de 480,42 m². La surface totale mise à disposition pour l'opération sera de 6 009,42 m².

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions : Simone ARNAUD ; Jacqueline DISNARD ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Amir HADZIC ; François LEVASSEUR ; Guy MAGUERO ; Richard PRIVAT ; Georges TRON ; Sylvie DONCARLI représentée par Georges TRON ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT) :

CONSTATE que la surface mise à disposition par la commune sur la parcelle cadastrée AD n°2 est de 5529m² et non 5470,45 m² (une fois l'implantation par le géomètre effectuée),

APPROUVE la mise à disposition d'une surface complémentaire de 480,42 m² située sur la parcelle AD n°144 en zone 3 sur le plan ci-joint.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le procès-verbal actant cette mise à disposition.

26. Convention financière avec la ville de Draveil relative au raccordement en eau potable de la future crèche rue Louis Camatte

La présente convention financière a pour objet de poser les modalités de prise en charge, par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, du coût supplémentaire lié au grossissement du diamètre de la canalisation d'eau potable destiné au raccordement en eau potable de la future crèche située rue Louis Camatte à Draveil. Ce renforcement de la canalisation permettra la pose d'un hydrant (coût de l'hydrant à la charge de la commune de Draveil) dédié, entre autre, à la couverture incendie du bâtiment.

Le surcoût financier a été estimé, par l'entreprise en charge des travaux, à la somme de 25 401,60 euros hors taxe, soit 30 481,92 euros T.T.C. qui correspond au taux de 24,32 % du montant total des travaux.

La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle (fonction 811 – nature 217538) de 100 000,00 euros consacrée à l'extension ou au renforcement du réseau d'eau potable afin de réduire les zones « blanches » en matière de « défense incendie ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'engage à honorer, auprès de la commune de Draveil dès réception de la facture, un titre de recette d'un montant de 30 481,92 euros ;
- de signaler cette extension de réseau au Délégué de service public d'eau potable sur la ville de Draveil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention financière

27. Convention avec Essonne Développement relative au salon des entrepreneurs

Le Salon des Entrepreneurs 2017 s'est tenu le 1^{er} et le 2 février derniers au Palais des Congrès de Paris. L'ex-Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres y a participé à plusieurs reprises. Cette année le mode de calcul de la participation financière des territoires a été modifié. Il s'agit désormais d'un forfait fixe ajouté à une part variable représentant 30% de la population de l'agglomération. Concernant le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, le coût lui incombant est de 4 450 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec Essonne Développement pour la participation au Salon des Entrepreneurs 2017,

DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est fixée à hauteur de 4.450 € auprès d'Essonne Développement dans le cadre de l'organisation de ce Salon.

28. Convention de partenariat avec la société Recyclivre relative à la revente des livres déclassés des bibliothèques

Pour l'entretien de leurs fonds et conserver une offre attrayante auprès des lecteurs, le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'agglomération procède de manière régulière à des opérations de *désherbage*, c'est à dire le retrait d'ouvrages des rayonnages et de la mise à disposition du public. Lors des dons ou ventes, seuls les livres en bon état sont proposés. Tous ceux qui ne trouvent pas preneur sont jetés.

Pour les ouvrages ne trouvant pas preneur, il convient de disposer d'une solution pour offrir à ces ouvrages une seconde vie. Un conventionnement avec l'entreprise solidaire et sociale RECYCLIVRE (agrément délivré par le préfet de la région Ile de France) répond à cette attente. Elle propose un service gratuit de récupération de livres, CD, DVD et jeux vidéo. Les documents collectés, au sein même de la bibliothèque ou de la médiathèque, sont mis à la vente par l'entreprise, à petit prix, sur son site internet (de 2 à 4 €).

10 % des revenus nets générés sont reversés à une (des) association(s) du choix de la collectivité, dans le domaine de l'éducation et de l'environnement. Val d'Yerres Val de Seine propose de reverser ces sommes à Lire Et Faire Lire Essonne, un de ses principaux partenaires dans le domaine de la lecture.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention relative à la collecte et au réemploi des documents déclassés ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Entreprise Solidaire et Sociale RECYCLIVRE, domiciliée 7 rue de la Boule Rouge, 75009 Paris, et ses avenants éventuels

APPROUVE le reversement par RECYCLIVRE de 10 % des recettes perçues de la revente des documents déclassés collectés au sein du réseau de la Communauté d'agglomération, à l'association Lire Et Faire Lire Essonne.

29. Avenant n°3 au contrat de délégation de service public ayant pour objet de modifier la subvention d'équilibre accordée à la Sothevy

La SOTHEVY, société dédiée pour l'exécution du contrat de délégation de service public des salles de spectacles du Val d'Yerres, sollicite de la Communauté d'agglomération l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2015/2016 pour les motifs suivants.

1. La mise en place de l'état d'urgence suite aux attentats qui ont touché le pays, a exigé de l'ensemble des structures accueillant du public un renforcement efficient de leurs conditions de sécurité, parfois une annulation des représentations prévues et leur report.

Entre novembre 2015 et mai 2016, ces surcoûts se chiffrent de la façon suivante (détail en annexe) :

• Recours à un service extérieur complémentaire de sécurité :	8 796,02 €
• Recours à des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) le dimanche, en appui aux SSIAP de la Communauté d'agglomération :	1 262,63 €
• Coûts de relance de communication lors du report des représentations :	9 726,13 €
TOTAL	19 784,78 €

Pour la saison 2016/2017, la SOTHEVY a pu actionner le fonds d'urgence du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) pour une aide de 17 000 €, allouée à l'impact financier de telles mesures. La demande présentée n'a donc pas vocation à être renouvelée.

2. Lors de la fusion des Communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2016, les habitants de Val de Seine ont immédiatement bénéficié des tarifs préférentiels réservés jusqu'alors aux seuls habitants du Val d'Yerres.

Sur la saison 2014/2015, 287 clients Val de Seine ont acquis 1 359 places.

Sur la saison 2015/2016, 391 clients Val de Seine ont acquis 1 670 places, dont 589 l'ont été après le 31 décembre 2015.

Malgré la progression de cette fréquentation, la SOTHEVY constate qu'une place vendue devient désormais déficitaire : avec l'extension du tarif Agglomération et de ses avantages, telle la primauté des abonnements et des places à l'unité au minimum quinze jours avant les Extérieurs, les recettes perçues reposent plus largement sur le tarif préférentiel.

La SOTHEVY évalue à 4 393,94 € (7,46 x 589) le manque à gagner de l'application du tarif préférentiel aux spectateurs du Val de Seine.

Le total cumulé de ces deux incidences financières est de 24 178,72 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (10 abstentions : Simone ARNAUD ; Jacqueline DISNARD ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Amir HADZIC ; François LEVASSEUR ; Guy MAGUERO ; Richard PRIVAT ; Georges TRON ; Sylvie DONCARLI représentée par Georges TRON ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; 7 contre : Aude BRISTOT, André CANAS, Serge CHEVALIER représenté par Joelle SURAT, Christophe JOSEPH ; Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING représenté par Aude BRISTOT, Joëlle SURAT) :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de vingt-quatre mille cent soixante-dix-neuf euros (24 179 €) à la SOTHEVY;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°03 au contrat de délégation de service public conclu avec son délégataire;

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2017.

30. Contrats de vente des billets de spectacles communautaires organisés par l'agglomération (hors programmation assurée dans le cadre de la DSP)

Afin d'harmoniser l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire communautaire, le Group Soumère est chargé de la gestion du système de billetterie communautaire et procède à ce titre à la vente des billets d'entrée des concerts du Festival d'Orgue sur les différents points de ventes situés sur le territoire.

A ce titre, il convient de préciser les modalités pratiques dans le cadre d'un contrat spécifique entre Val d'Yerres Val de Seine et le Group Soumère. Ce dispositif vaut pour les concerts de la saison 2017/2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de vente (joint en annexe) des billets des spectacles communautaires organisés par le Val d'Yerres Val de Seine et liés à la vente de spectacles communautaires, pour l'année 2017/2018 (hors spectacles entrant dans le champ de la délégation de service public),

AUTORISE le Président à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Affiché le 04 juillet 2017



Le Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Nicolas Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Député-Maire d'Yerres